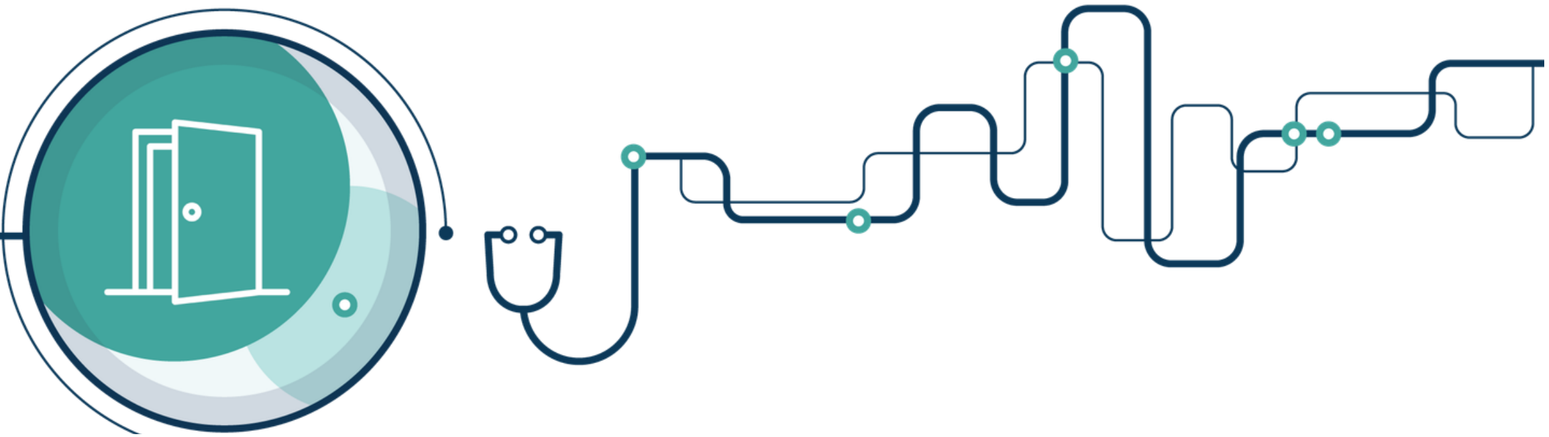

Le PFSI : les derniers changements et un bref bilan des impacts

Présenté par : Janet Cleveland, chercheuse membre de CoSaMi,
Alexis Jobin-Théberge, conseiller cadre partenariat au PRAIDA et
Amélie Robert, professionnelle du volet veille et actualisation des contenus au CERDA

CoSaMi
CONCERTATION POUR LA SANTÉ DES PERSONNES MIGRANTES

PRAIDA
PROGRAMME RÉGIONAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES DEMANDEURS D'ASILE

CERDA
www.cerda.info

Santé Québec

Plan de la présentation

- Les changements au PFSI après le 1er mai 2026
- Les conséquences des modifications au PFSI depuis le 1er mai
- Les enjeux récurrents du PFSI
- Courte période de questions

Les changements du PFSI après le 1er mai

Si vous travaillez dans le RSSS, avez-vous reçu des orientations ou des directives de votre établissement sur la façon d'appliquer les copaiements?

*Lors du dernier webinaire, **21% des participant-e-s** provenant du RSSS avaient indiqué que leur établissement avait adopté des directives formelles.*

Les changements du PFSI après le 1er mai

Bref rappel : au 1er mai 2026

Les modifications introduites pouvaient être résumées en 3 grandes catégories :

- Introduction d'un copaiement de 30% pour la couverture supplémentaire.
- Introduction d'un copaiement de 4$ pour la couverture de l'assurance-médicaments.
- Modifications à certaines limites ou critères de soins (ex. Max de 10 séances par année pour la psychothérapie hors du réseau de la santé).

Les changements du PFSI après le 1er mai

Le 24 juin :

La couverture de base a été modifiée pour inclure ces services sans copaiements en clinique externe :

- Physiothérapie (12 séances par année civile à certaines conditions)
- Ergothérapie (12 séances par année civile)
- Orthophonie (sans limite de séances)

Ces services s'ajoutent à ceux pouvant être reçus pendant une hospitalisation (couverture de base- sans copaiements) et à ceux pouvant être reçus hors du réseau de la santé via la couverture supplémentaire (avec copaiements).

Les changements du PFSI après le 1er mai

Le 31 juillet :

La couverture de base a été modifiée pour inclure ces services :

- Soins de longue durée (CHSLD public ou privé conventionné)
- Certains équipements pour usage hors des établissements de santé (ex. Pompes d'alimentation, ventilateurs, moniteurs d'apnée, plateforme de drainage postural, etc.)

Ces éléments ne sont donc plus sujets à des copaiements. Toutefois, le PFSI ne rembourse pas les copaiements pour un soin/service obtenu entre le 1er mai et le 31 juillet.

Les changements du PFSI après le 1er mai

Questions du public:

- Est-ce que les services en CLSC sont couverts sans copaiements par le PFSI?

Réponse : Oui.

- Est-ce que les centres de réadaptation sont couverts sans copaiements?

Réponse : Oui. Les institutions publiques au sein du réseau de la santé et des services sociaux offrent des services sans copaiements.

Les changements du PFSI après le 1er mai

Questions du public:

- Est-ce qu'il y a un copaiement pour les services en santé mentale au sein du réseau de la santé?

Réponse : Non. Seuls les services en santé mentale au privé peuvent être sujet à un copaiement de 30%.

- Est-ce que les copaiements sont obligatoires?

Réponse: Une fournisseuse ou fournisseur de services peut décider de ne pas facturer les copaiements, mais c'est à sa discrétion. Le PFSI paiera le même montant pour le soin qu'un copaiement ait été facturé ou non.

Les changements du PFSI après le 1er mai

Règle générale :
- Les soins et services donnés au sein du réseau public de santé restent couverts sans copaiements par le PFSI.
- Les soins et services donnés à l'extérieur du réseau public de santé sont susceptibles d'avoir un copaiement de 30%.

En bref

Avec les modifications faites après mai, mais aussi au regard de l'application concrète, **la version 2026 du PFSI a des conséquences moins importantes qu'anticipées** au moment de l'annonce**, toutefois ce n'est pas sans conséquences...**

Les conséquences des modifications depuis le 1er mai 2026

Qu'est-ce qu'on observe sur le terrain?

- **Situation 1 :** quelques dollars qui empêchent l'accès à la médication.
- **Situation 2 :** les maladies chroniques
- **Situation 3 :** le 30% peut représenter des montants beaucoup plus importants.

Les conséquences des modifications depuis le 1er mai 2026

Les enjeux d'application

- Un enjeu d'accès et de continuité des soins
- Un enjeu d'équité
- Un enjeu organisationnel

Les conséquences des modifications depuis le 1er mai 2026

- Avez-vous eu connaissance de situations où une personne ne pouvait pas payer le copaiement de 4 $ pour ses médicaments?

- Avez-vous rencontré des situations où une personne ne pouvait pas assumer le copaiement de 30 % pour des services ou des produits de la couverture supplémentaire, comme la psychothérapie, la physiothérapie ou certains appareils?

- Quelles pistes de solution avez-vous pu mettre en place lorsqu'une personne ne peut pas avoir accès au soin/service/équipement requis?

Sondage Forms

Les enjeux récurrents

Manque de fournisseurs et fournisseuses de services

- **Trop peu de clinicien.ne.s et cliniques s'inscrivent** comme fournisseurs de services PFSI
  - **Si pas inscrits**: peuvent refuser des services (sauf soins d'urgence si la vie est en danger) ou demander des frais

- **Hôpitaux**: inscrits comme fournisseurs de services PFSI
  - Mais médecins en clinique externe, GMF ou bureau privé ne sont pas obligé.e.s de s'inscrire

Les enjeux récurrents

- Dans votre région, il y a-t-il suffisamment de médecins généralistes inscrit-e-s au PFSI ?
- Dans votre région, il y a-t-il suffisamment de médecins spécialistes inscrit-e-s au PFSI ?
- Au privé, il y-a-t-il suffisamment de professionel-le-s inscrit-e-s au PFSI dans votre région (ex. dentistes, optométristes, etc.)?

Les enjeux récurrents

Motifs des réticences à s'inscrire

Facteurs – personnes en demande d'asile

- Enjeux linguistiques, complexité psychosociale, etc.
- Manque de ressources pour répondre aux besoins (ex. interprètes)
- Mais: jeunes

Facteurs clinicien.ne.s

- Méconnaissance du système PFSI, craintes de lourdeur
- Médecins
  - ➢ Mêmes tarifs et codes que la RAMQ, pas de préautorisation (sauf exception), remboursement rapide
- Autres clinicien.ne.s en pratique privée
  - ➢ Copaiements de 30%

Ressources à consulter pour s'inscrire et facturer au PFSI

Dossier PFSI – CERDA

https://cerda.info/pfsi-guide/

Guide et tutoriels de Croix-Bleue Médavie

https://www.medaviebc.ca/fr/professionnels-de-la-sante

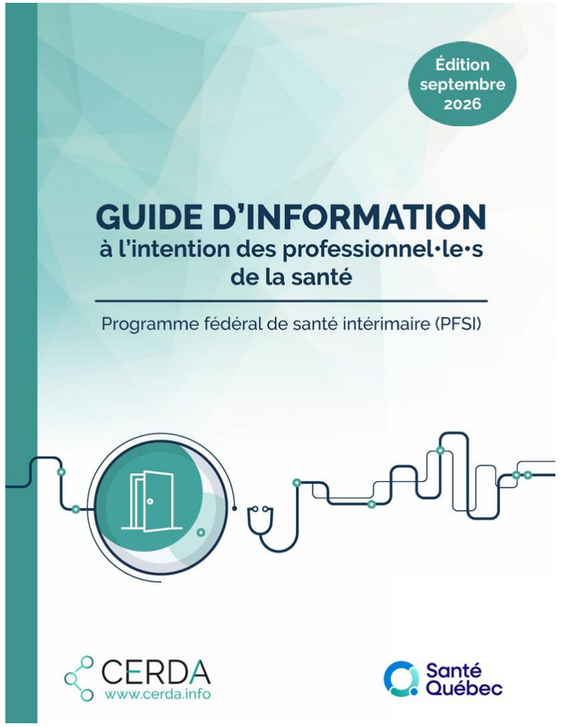

Les enjeux récurrents

Liste non-fiable de fournisseurs et fournisseuse de services

- Les fournisseurs et fournisseuses de services inscrit.e.s à 2 régimes différents (gérés par Croix-Bleue Medavie) sont sur la même liste
  - Le Programme pour les Anciens combattants et les membres des Forces armées canadiennes, et de la GRC
  - Le PFSI

- Pas de mécanisme pour enlever des noms de la liste

Questions du public :

Quels conseils donner aux écoles dans les cas où un-e élève a besoin de soins urgents dans le système de santé et que l'école ne sait pas si l'élève bénéficie d'une assurance maladie?

Réponse :

Tous les enfants, peu importe le statut migratoire et la couverture d'assurance de leurs parents, sont admissibles à la RAMQ (incluant l'assurance-médicaments), sans délai de carence, à condition que la famille ait l'intention de demeurer au Québec plus de 6 mois.

SAUF les enfants demandant l'asile né-e-s hors Québec, qui sont couverts par le PFSI.

Si les parents n'ont pas encore demandé la carte RAMQ de leur enfant, les soins leur seront facturés
- après la réception des soins, s'il s'agit d'une urgence médicale.
-avant la réception des soins dans les autres cas.

Questions du public :

- Les personnes en demande d'asile ont accès à quels programmes provinciaux?

Ont accès	N'ont pas accès

• CNESST:
  o Normes du travail
  o Loi sur les accidents du travail et maladies professionnelles
• Ma Grossesse
• Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)
• Aide sociale
• Garderies subventionnées
  o Oui, pour le moment
  o MAIS règlement proposé priorisant les parents "de groupe A": citoyens, résidents permanents, permis de travail fermé….
	• Allocation/soutien pour enfants avec une déficience ou TSA
	  o Et abolition du programme spécial pour les enfants DA
	• Programme de gratuité des médicaments pour la tuberculose

Conclusion

- Le fait que le PFSI est définitivement un sujet d'actualité en raison des modifications, ça permet de discuter également des enjeux récurrents et des initiatives.

- On continue de **documenter les effets** des modifications et de faire de la **représentation auprès des instances concernées**.

- **La mobilisation** de la communauté de professionnel-le-s et intervenant-e-s oeuvrant auprès des bénéficiaires du PFSI **a fait la différence** pour que certaines modifications imposées au 1er mai aient été revues par la suite.

Ressources à consulter

Dossier PFSI- CERDA https://cerda.info/pfsi-guide/

- Infographie pour les bénéficiaires du PFSI
- Infographie pour les professionne-le-s
- Infographie sur les copaiements dans le RSSS
- Guide complet pour les professionnel-le-s

Dossier sur la santé dentaire – CERDA
https://cerda.info/sante-dentaire-prda-repere/

- Infographie pour les dentistes
- Infographie pour les bénéficiaires du PFSI



Ressources à consulter

Formation PRAIDA - Accompagner et soutenir les personnes en demande d'asile au Québec

https://cerda.info/formation-praida-accompagner-demandeur-asile/

Formation asynchrone d'une durée totale de 2 h (en 5 capsules) pour:

- Mieux comprendre le système d'asile et les accès aux services
- Identifier les enjeux vécus par les personnes demandant l'asile
- Renforcer vos stratégies d'intervention et réfléchir à vos pratiques



Ressources à consulter

Boîte vocale pour les professionnel-le-s et les partenaires - PRAIDA

Pour vos questions : 514-484-7878 ext. 64850

Chaîne Whatsapp du PRAIDA

- Recevez des informations justes et vérifiées.
- Pour les personnes en demande d'asile et les intervenant-e-s

Inscription via le lien ou le code QR :
https://whatsapp.com/channel/0029Vb7pddhI7BeAPcAKJw2f



Ressources à consulter

Tableau d'admissibilité à un régime d'assurance de santé public au Québec pour les personnes migrantes - CoSaMi

https://sherpa-recherche.com/wp-content/uploads/2026/02/2026-02-11-tableau-admissibilite-VF.pdf

Couverture des soins relatifs à la grossesse par les régimes d'assurances privés pour les personnes migrantes sans assurance publique au Québec - CoSaMi

https://sherpa-recherche.com/wp-content/uploads/2026/05/2026-04-30-soins-reproductifs-VF.pdf

